Winnipeg

INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le 11 juin 2017

Programme de lutte contre la chenille livrée des forêts

Winnipeg, Manitoba – Aujourd'hui, le 11 juin 2017, si les conditions météorologiques le permettent, la Direction de la lutte contre les insectes de la Ville de Winnipeg va continuer son programme de lutte contre la livrée des forêts.

Dès **21 h 30 aujourd'hui, le 11 juin 2017**, les équipes commenceront l'application dans les secteurs de gestion des insecets **22 (Fairfield Park, Richmond West, Waverley West, Waverley Heights, Bridgwater Centre, Bridgwater Forest, Bridgwater Lakes, Bridgwater Trails, South Pointe, South Pointe West) et 24 (Brockville, Buffalo, Chevrier, Linden Ridge, Lindenwoods, Pembina Strip, West Fort Garry Industrial).** La pulvérisation ne sera pas effectuée s'il y a trop de pluie, ou si le vent souffle à plus de 20 km/h.

Les arbres seront traités avec du *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Btk), un produit biologique qui est appliqué à l'aide de pulvérisateurs à haute pression directement sur les feuilles des arbres situés dans les parcs et sur les terre-pleins municipaux. Une fois qu'elle a ingéré le Btk, la chenille arrête de manger et périt deux ou trois jours plus tard. L'utilisation de ce produit a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le produit sera appliqué par des opératrices et opérateurs antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral et figurant sur l'étiquette.

Zones tampons
Toutes les zones tampons seront respectées. Les équipes feront en sorte que le pulvérisateur s'arrête à 30 mètres de chaque côté de toute propriété inscrite, qu'il circule sur la rue principale, la rue secondaire ou la ruelle.

Les résidents et les résidentes peuvent demander à ce qu'une zone tampon de 30 mètres soit établie autour de leur propriété dans le cadre du programme de lutte contre la livrée des forêts. Les propriétaires qui ne veulent pas que leur résidence principale soit sujette aux applications d'insecticides permettant de lutter contre la livrée des forêts par l'application de Btk (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) peuvent demander à ce que leur nom soit ajouté au registre des zones tampons. Les personnes qui désirent s'inscrire doivent produire une preuve d'identité qui établit qu'elles demeurent à l'adresse devant être inscrite au registre des zones tampons. Une

photocopie ou un document obtenu par balayage optique du permis de conduire ou d'une facture d'Hydro-Manitoba, de la MTS ou de tout autre service public suffit comme preuve de domicile principal.

On peut s'inscrire de quatre façons différentes :

- par la poste, à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- par courriel, à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur, au 311;
- en personne, au 1539, rue Waverley.

Les demandes sont traitées dans les 72 heures.

Avis par courriel

Les citoyens et les citoyennes peuvent s'inscrire afin de recevoir des avis par courriel sur les programmes de lutte contre les moustiques et les chenilles mangeuses d'arbre en visitant la page Ville de Winnipeg – Inscription pour recevoir les avis de la Direction de la lutte contre les insectes. On peut également s'inscrire pour être averti par téléphone, en communiquant son nom, son adresse et son numéro de téléphone au Service 311. Une fois inscrits, les résidents et les résidentes recevront un appel téléphonique ou un courriel automatisé leur indiquant les secteurs de la ville que les équipes de lutte contre les insectes prévoient traiter, pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Service 311 ou visiter la page Ville de Winnipeg – Livrées des forêts.

- 30 -

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : www.twitter.com/cityofwinnipeg